

Préavis N° 6-2015 au Conseil communal

sollicitant

un crédit de CHF 1'785'000.- destiné au réaménagement du ruisseau de Broye au droit du nouveau carrefour de la Fleur-de-Lys et à la création de deux bassins de rétention et de protection contre les crues

Date proposée pour la séance de la Commission des finances :

**Mercredi 11 février 2015, à la suite du préavis N° 5-2015
Castelmont, salle 3**

Délégué de la Municipalité : Bertrand Henzelin

Date proposée pour la séance de la Commission ad hoc :

**Jeudi 19 février 2015, à la suite du préavis N° 5-2015
Castelmont, salle 3**

Délégués de la Municipalité : Alain Gillièron et Michel Pellegrinelli

Prilly, le 3 février 2015

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le réaménagement du carrefour de la Fleur-de-Lys et le déplacement des tracés du LEB et de la route de Neuchâtel imposent de revoir le cheminement du ruisseau de Broye sur ce secteur. Dans le cadre de l'examen préalable du projet par le Canton, la Direction générale de l'environnement (DGE) a demandé à la Municipalité de procéder à une analyse hydrologique.

Les plans de développement du Schéma directeur du nord lausannois (SDNL) prévoient une forte densification urbanistique du bassin versant en amont de Prilly et donc une augmentation significative des futurs débits du ruisseau de Broye.

La législation fédérale en matière de protection contre les crues impose aux communes de dimensionner leurs ouvrages (voûtages, canalisations, ponts, etc.) de manière à acheminer sans risque de débordement une pluie dite "centennale", soit la pluie statistiquement la plus intense enregistrée au cours des 100 dernières années, dans le cas qui nous occupe projetée sur la zone densifiée en amont du territoire communal de Prilly.

En ce qui concerne le ruisseau de Broye, l'analyse hydrologique conclut à une augmentation du débit de référence de 4 m³/s actuellement à 6 m³/s à l'avenir.

D'autre part, le réaménagement routier et ferroviaire condamne la roselière située aux abords de l'actuel lit de ruisseau de Broye, entre la sortie du voûtage en aval de la route de Neuchâtel et le pont qui l'enjambe sur le chemin de la Fleur-de-Lys. Toujours lors de son examen préalable du projet, la DGE a demandé une compensation de cet espace à forte valeur écologique.

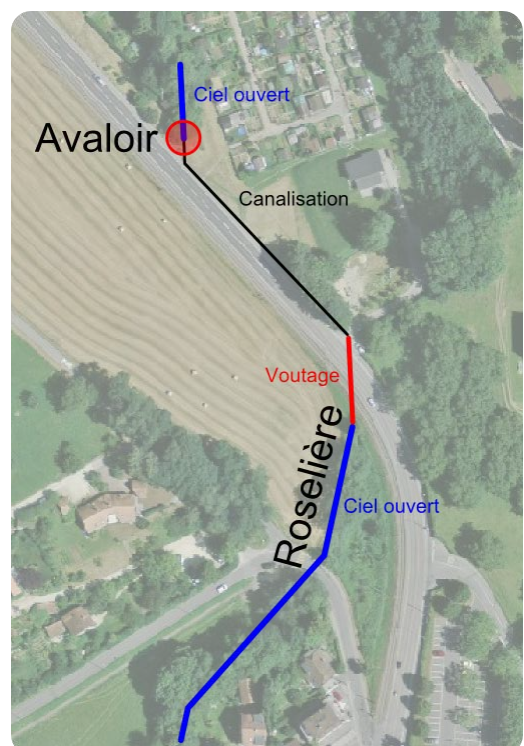
Afin, d'une part, de répondre à cette exigence et, d'autre part, d'assurer une sécurité maximale contre les crues aux zones urbanisées situées en aval, la Municipalité a opté pour la réalisation de deux bassins de rétention.

2. Situation actuelle - Besoins futurs

Le lit du ruisseau de Broye traverse les jardins familiaux à ciel ouvert avant d'être dirigé dans un voûtage qui le fait cheminer le long puis sous la route de Neuchâtel et la voie du LEB. Il retrouve ensuite son lit pour passer sous le chemin de la Fleur de Lys et continuer son parcours jusqu'à être à nouveau capté sous voûtage au-dessus de l'actuel carrefour Route de Broye-Avenue du Château.

Parmi les ouvrages situés sur ce tracé, l'avaloir en amont de la route de Neuchâtel et la partie inférieure de la roselière avant le passage sous le chemin de la Fleur-de-Lys ont des capacités inférieures aux besoins actuels et sont donc déjà à considérer comme des dangers potentiels.

La canalisation longeant la route de Neuchâtel est quant à elle en mauvais état mais suffisante pour les besoins actuels.



3. Aménagements futurs

Dans l'idée de minimiser son parcours sous-terrain et de lui rendre son aspect naturel, le ruisseau de Broye ne sera enterré que sur une longueur de 40 mètres contre plus de 120 mètres actuellement. Son lit à ciel ouvert suivra ensuite la nouvelle voie du LEB pour être à nouveau capté sur quelque 30 mètres pour passer sous le nouveau carrefour entre le chemin du Dérochet et celui de la Fleur-de-Lys et retrouver son lit naturel dans le cordon boisé.

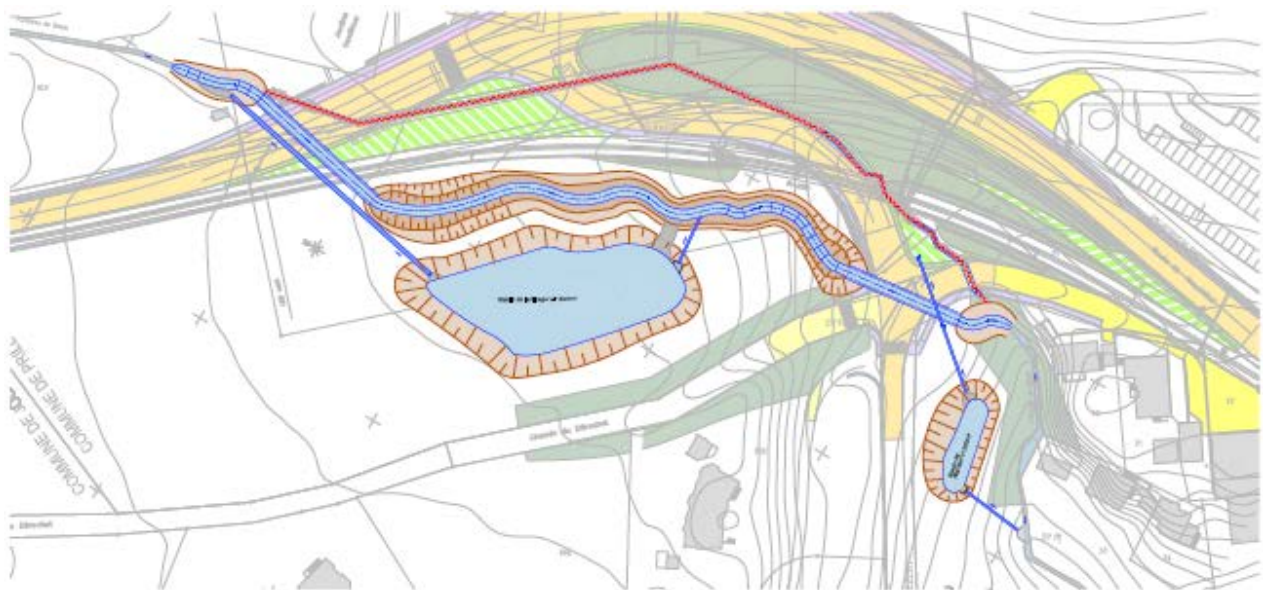
Ces deux ouvrages, ainsi que le futur lit du ruisseau, sont dimensionnés pour des débits de pointe de 8 m³/s.

D'autre part, en mesure de compensation écologique de la roselière, un bassin de protection contre les crues de 1'600 m³ sera aménagé en aval de la route de Neuchâtel. Il sera alimenté par une canalisation secondaire de 1.5 mètre de diamètre issue d'un évacuateur de crues situé sur la prise d'eau en amont de la route de Neuchâtel et de la voie de chemin de fer.

Finalement, un bassin de rétention de 200 m³ viendra s'insérer entre les collecteurs d'eau de ruissellement de la route et du chemin ferré et la restitution de ces eaux au ruisseau. Ceci permettra d'une part de retenir les eaux de pluies extrêmes et de permettre, en cas d'accident sur la route, de stocker les eaux polluées sans contaminer le ruisseau.

Ces deux bassins, d'une profondeur maximum de 1.40 mètre, seront à l'état normal maintenus vides. Une flore de zone humide s'y développera naturellement et une signalétique rappellera aux promeneurs le caractère inondable de ces zones.

Ces installations sont conformes aux exigences cantonales et fédérales, ce qui permet au Canton d'allouer à la Ville de Prilly une subvention à leur réalisation.



4. Chantier

Le chantier étant groupé avec le chantier du carrefour de la Fleur-de-Lys sous conduite du LEB, il sera placé sous la même direction, soit celle du LEB. La Ville de Prilly y participe en qualité de partenaire.

Le détournement des eaux du ruisseau a été réalisé dès le début du chantier par la pose d'un tuyau de 1.5 mètre de diamètre par pousse-tube sous la route actuelle. Ce tuyau sera ensuite réaffecté à l'alimentation du futur grand bassin de rétention.

Les deux ouvrages de franchissement seront réalisés en fouille ouverte au courant de l'année 2015, mais ne seront alimentés en eau qu'à la fin des chantiers routier et ferroviaire, le ruisseau restant sous la protection d'un tuyau provisoire durant toute la période où les travaux présenteront un risque de pollution turbide.

Le terrassement des bassins et du futur lit du ruisseau, dont les matériaux seront stockés localement pour resservir lors des aménagements finaux, et en particulier pour la réalisation de la butte qui prendra place entre le refuge et la route (voir chiffre 3.3, 1^{er} alinéa, du préavis N° 5-2015), sera également réalisé hors eau durant l'année 2015.

Enfin, la mise en eau ainsi que la réalisation des aménagements paysagers sont planifiées pour 2016.

5. Coûts

Les montants ci-après sont issus des appels d'offres, adjudications et analyses réalisées par le LEB, maître d'ouvrage, en collaboration avec la Ville de Prilly.

Libellé	Montant HT
Génie civil	CHF 1'641'000.-
Installations de chantier	CHF 162'000.-
Honoraires	CHF 296'000.-
Divers et imprévus	CHF <u>128'000.-</u>
Total HT	CHF 2'227'000.-
TVA	CHF <u>178'000.-</u>
Total TTC	CHF 2'405'000.-
Subvention cantonale estimée *	CHF <u>- 620'000.-</u>
Total final TTC	CHF 1'785'000.-

* Sur ces ouvrages, le subventionnement cantonal attendu sera calculé et octroyé sur mètres exécutés, une fois les travaux terminés.

6. Incidences financières

La dépense de CHF 1'785'000.- TTC sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 30 ans au maximum. Elle figure pour un montant de CHF 7'000'000.- (pour l'ensemble du projet objet des préavis N° 5-2015 et N° 6-2015) au plan des investissements (cf. page 118 du budget 2015), sous rubrique «13-Carrefour de la Fleur-de-Lys».

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 52'121'000.-.

La charge totale d'amortissement par les budgets futurs s'élèvera à CHF 4'634'500.-. La charge financière, calculée au taux de 4 %, sera de CHF 95'200.- par an.

L'ensemble des charges de cet investissement est couvert par la taxe liée au Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, pour CHF 59'500.- d'amortissement et CHF 35'700.- pour les intérêts.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 6-2015,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'785'000.- destiné au réaménagement du ruisseau de Broye au droit du nouveau carrefour de la Fleur-de-Lys et à la création de deux bassins de rétention et de protection contre les crues;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 30 ans au maximum.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 février 2015.

Au nom de la Municipalité

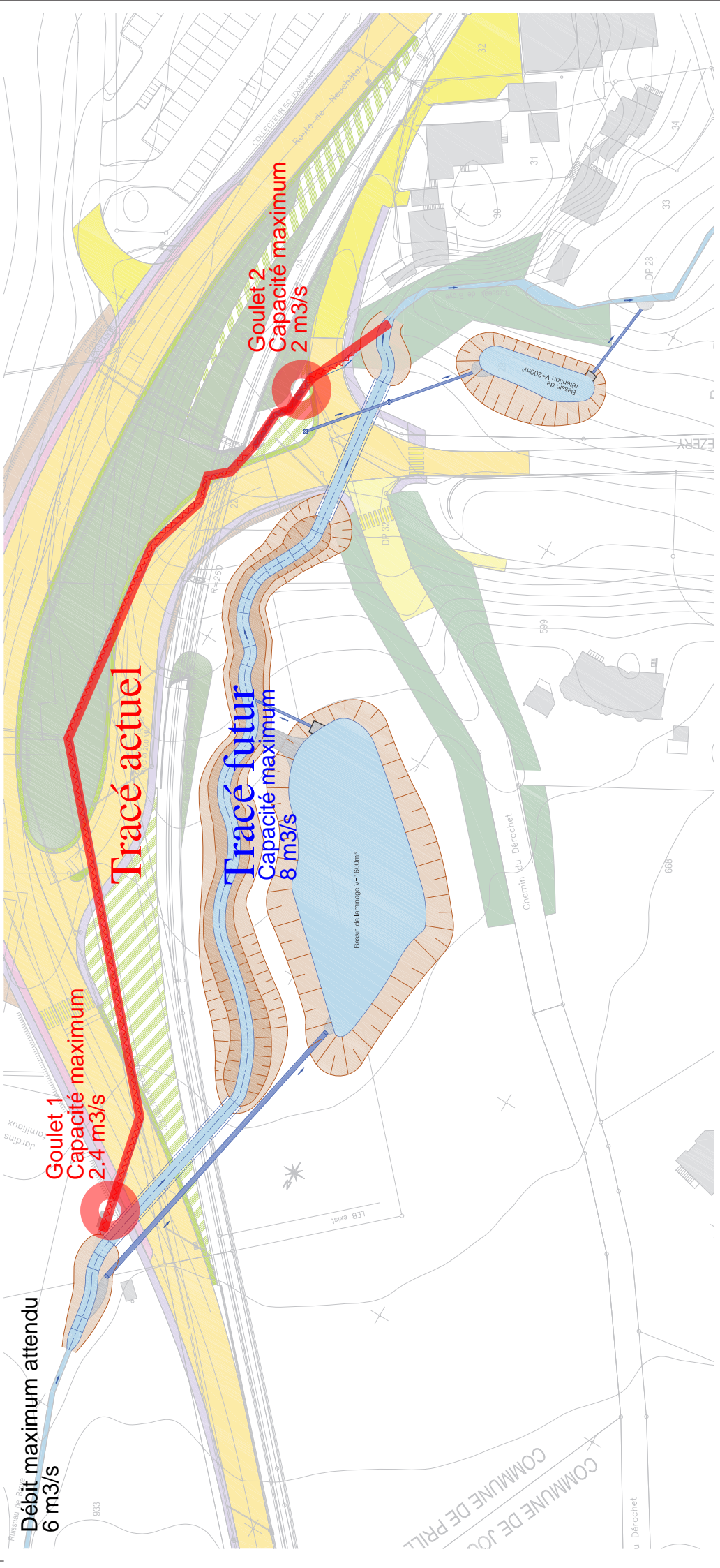
Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexe : plan de situation du projet



Débit maximum attendu
6 m³/s

Goulet 1
Capacité maximum
2.4 m³/s

Tracé actuel

Tracé futur
Capacité maximum
8 m³/s

Goulet 2
Capacité maximum
2 m³/s

Bassin de lamirage V=1600m³

Chemin du Dérochet

COLLECTEUR ET ÉPANDANT

Bassin de rétention V=200m³

COMMUNE DE JOYEUX
COMMUNE DE PRILLY

u Dérochet